

Compte Rendu écrit du Colloque OSER

OSER est né en 2008 en vue de faire reconnaître les séjours de rupture (SDR) et de fédérer les différentes associations qui organisent des séjours de rupture.

- Allocution d'ouverture

Patricia ADAM, députée du Finistère ; en charge de la protection de l'enfance. Expérience en tant que travailleuse sociale. Elle a présidé longtemps la commission de l'action sociale.

Oser les SDR est une prise de risque à la fois pour les associations et pour les pouvoirs politiques. Un dialogue doit exister entre les professionnels et ceux qui portent la responsabilité (élus).

En 2003, la confiance a été rompue suite à la mort d'un jeune en Zambie. Cela a obligé les services et les élus à mener un travail de réflexion autour de ce qui n'avait pas fonctionné. Deux éléments principaux ont alors été soulevés en vue de créer un cadre légal aux SDR :

- Qui habilite les associations ? C'est-à-dire qui est responsable (idée de protection des travailleurs sociaux) ? Aujourd'hui, a priori, il s'agit du président du Conseil Général du siège de l'association. Dans la logique, ces associations devraient être habilités au niveau national par un ministère. Se pose alors le problème d'un conflit de philosophie et d'idéologie. Cette question n'est toujours pas tranchée aujourd'hui.
- L'élaboration d'un cahier des charges : Contact avec les ambassades ? Quelles conditions d'accueil sur place (proximité d'un hôpital, d'un aéroport, etc.) ? Qui est responsable en cas de décision judiciaire ?

Quels jeunes sont envoyés en SDR ? Parfois c'est un choix, parfois un non-choix avec les « *incasables* ». Ce cas interroge la notion d'adhésion du jeune. De plus, question de la santé mentale des jeunes accueillis.

Quelle formation pour les travailleurs sociaux (TS) ? Y a-t-il d'autres métiers à créer ? Les formations continues sont-elles suffisantes ? Le travail de recherche des TS est presque inexistant, il n'existe pas de doctorat de travailleur social. En revanche, en Amérique, le travail social est reconnu comme étant une science à part entière. Actuellement, peu d'écrits définissent les SDR. Il y a un besoin de reconnaissance des spécificités du travail social.

- Définition et historique des séjours de rupture

Thierry TICHIT, président d'OSER, directeur du Dispositif d'Accueil Diversifié (DAD), ADSEA (29).

Les années 70 ont vu naître les premières expériences marginales dont le précurseur était le père Jaouen. Puis, c'est dans les années 90 que les SDR se sont beaucoup développés. En moyenne, ils duraient moins de trois mois et avaient comme support des actions humanitaires. L'offre s'est multipliée avec la création des Centres Educatifs Renforcés (CER) en 1999. Peut-on parler de SDR lorsque le répressif prime sur l'éducatif ? Aujourd'hui, les SDR s'organisent autour de différents supports (nomadisme, Saint-Jacques de Compostelle), différentes destinations (Roumanie, France, Afrique de l'ouest), et différents cadres. Ils représentent moins de 1% des enfants placés, mais pas n'importe lesquels : ceux qui font transpirer les TS.

Le rapport de l'IGAS en 2004 met en lumière les dysfonctionnements des SDR, principalement au niveau juridique et dans la chaîne des responsabilités. Il a permis de fédérer certaines associations en vue de démontrer leur professionnalisme (en termes de contrôle) et d'obtenir un statut.

Il n'existe pas de définition commune de la « *rupture* ». D'un part, ce terme désigne le fait de s'interrompre brutalement (Larousse). Il comporte une connotation négative, et suscite des représentations négatives. On parle alors de distanciation, de suture. La deuxième acception envisage la « *rupture* » et les SDR comme le fait de mettre un terme à des habitudes et des comportements. Il s'agit de proposer une véritable alternative éducative, un changement radical dans la vie d'un jeune. Cette approche s'inspire de la définition du « *rupteur* » qui est un organe mécanique, un dispositif permettant d'interrompre un courant primaire pour produire une étincelle.

On recherche certains effets qui vont amener une prise de conscience et engendrer des changements. La mise à distance physique entend apaiser la crise et montrer au jeune qu'il peut avoir une influence sur son histoire familiale. De plus, cela favorise l'autonomie (en ceas de relations fusionnelles), la construction identitaire (rencontre avec des personnes qui n'ont rien et qui partagent). Cela permet aux jeunes de se monter sous un autre jour et d'y accorder de la crédibilité.

- Le cadre réglementaire des séjours de rupture : un paradoxe entre le déclaratif et la réalité

Olivier ARCHAMBAULT, directeur de Média Jeunesse (78).

Les SDR relèvent-ils de l'« *innovation sociale* » ? Selon Pierre TAP « *il y a innovation sociale lorsqu'un groupe ou un individu prend en charge un besoin social n'ayant pas encore trouvé de réponse acceptable ou efficace* ».

En 2009, l'ONED indiquait que les « *incasables* » sont des jeunes souvent hébergés en famille après l'échec des placements en institution, et qui ont des parcours de vies chaotiques avec une succession d'événements traumatiques. Ils présentent une problématique de santé souvent psychiatrique avec une tendance à mettre « *à feu et à sang* » l'institution, à fuguer et à faire des tentatives de suicide. Constat d'un manque de réponses adaptées.

Les SDR répondent à l'obligation légale d'innovation :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit le besoin d'innovation des pratiques, et soutient la diversification des missions et offres : reconnaissance des lieux de vie et d'accueil.
- La loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance évoque trois axes prioritaires dont l'innovation. L'article 22 soulève l'inadéquation de l'accompagnement traditionnel dans certaines situations et implique d'ouvrir tout l'éventail des possibilités entre hébergement en famille et placement.

Face à cette volonté du législateur, la pratique n'a pas assez évolué. Seuls 6 départements habilitent les SDR (22, 29, 56, 78, 91, 17). Différents éléments permettent de l'expliquer : l'impact du rapport de l'IGAS, les notions de responsabilité et de risque à la fois pour les pouvoirs publics et pour les établissements, l'instabilité politique en Afrique, la difficulté pour les Conseils Généraux d'organiser des contrôles (pédagogiques, financiers et administratifs), l'abandon par la protection judiciaire de la jeunesse du recours aux SDR à l'étranger, les délais de mise en place des commissions d'appel à projet et d'observatoires départementaux (loi 2009), le contexte budgétaire de crise (maintien de l'existant, pas de créations).

Concernant le cadre réglementaire propre aux SDR, tous les établissements sont soumis au Code de l'Action Sociale et des Familles. Les droits des usagers (livret d'accueil,

contrat de séjour, règlement de fonctionnement, conseil à la vie sociale) doivent être respectés quelque soit le statut juridique de l'établissement (association, société) ou le type de structure (établissement expérimental, maison d'enfant à caractère social MECS, etc.). Des contrôles pédagogiques et financiers doivent être effectués par l'autorité compétente.

Le rapport de l'IGAS de 2004 propose différentes préconisations sur les « *missions des SDR à l'étranger* » et évoque les SDR en cas de situation exceptionnelle (cela ne correspond pas à l'esprit d'OSER). Ce rapport a des limites puisqu'il s'agit de simples préconisations qui n'ont aucune valeur juridique. Apparaît alors la nécessité d'évoluer vers un texte au poids réglementaire plus affirmé : une instruction, une circulaire ou un arrêté.

Face à ce constat, la proposition d'OSER est d'élaborer un cahier des charges commun pour les SDR, et validé au niveau national.

- La permanence éducative

Martine LE MOAL, directrice d'Extra Balle (22).

La permanence est le caractère de ce qui est durable, dans la continuité. Les adultes sont très, trop présents pendant le SDR. Ils font le pari de l'éducabilité de jeunes ballottés entre attirance et rejet de la famille. Pour les accompagner à retrouver des envies et reformuler des demandes, les professionnels s'appuient sur les ressources et qualités morales des adolescents (notamment l'humour), sur leur capacité d'adaptation.

La « *pré-admission* » est une rencontre où l'équipe pose des questions très directes pour atteindre l'authenticité du jeune. Il a le choix de venir, mais à nos conditions qui ne sont pas négociables. La parole est notre seule arme.

Quatre éléments caractérisent la permanence éducative.

- Permanence dans la posture : « *faire avec* » et « *être avec* », laisser le droit à l'erreur puis à rebondir. C'est une rencontre entre le jeune et le professionnel. Les prises de risque sont partagées (exemple : l'activité grimpe d'arbre).
- Permanence de la parole : confrontation directe de la rencontre, vie ensemble au quotidien. Cela oblige les jeunes à modifier leur posture et peu à peu le dialogue s'installe.
- Permanence du lieu : sécurisant, il est suffisamment éloigné du milieu habituel des jeunes. Dans cet ailleurs émerge le manque et fait naître le désir. C'est la première fois, pour beaucoup de jeunes, que leurs parents écrivent « *je t'aime* ».
- La temporalité, le temps nécessaire : la réappropriation du temps permet aux jeunes de se projeter : il y aura un avant, un pendant et un après le SDR.

Le retour du SDR est difficile, il est donc nécessaire de travailler par anticipation. Il s'agit de transformer le vécu en expérience et en changements, les faux-pas sont dédramatisés. Cela permet à chaque jeune de s'approprier et subjectiver son expérience.

C'est une rencontre pleine d'humanité avec ces jeunes. Le professionnel est là où il faut, avec authenticité.

Proverbe Dogon « *La parole est pour tous, car tout le monde peut donner et recevoir* ».

- L'apport de l'interculturalité

Nacim ARRIS, Gérant de Parcours Bonkougou (91).

L'adolescence est une période de quête identitaire où se pose la question de l'interculturalité. De la peur de l'inconnu à la confrontation avec l'inconnu, les SDR encadrent cette prise de risque.

Au retour, ce qui est important est que le regard de l'adulte qui va ré-accueillir le jeune change.

L'interculturalité est l'observation et la découverte de nouveaux codes. Par exemple, avoir la possibilité d'aller à l'école est une grande richesse pour des enfants en brousse au Burkina Faso. Elle permet de se mettre en scène de manière différente et de déconstruire son identité, pouvoir être différent de d'habitude.

Par ailleurs, la confrontation interculturelle entraîne un autre rapport au relationnel, à l'autre, à la souffrance. Le bouleversement des repères établis engendre la modification du rapport au temps et à l'immédiateté.

- L'itinérance

Mickaël CUDENNEC, Responsable de service à Ribinad (29).

L'itinérance est un support pédagogique utilisé depuis longtemps. C'est avoir confiance en les capacités et l'autonomie de l'adolescent.

La société fonctionne selon le principe de l'immédiateté. Elle se veut mobile et rapide. L'imprévu est craint et limité, ne favorisant pas la créativité ni l'imagination. Face à ce constat, les trajets qui permettent l'imprévu et de prendre le temps de la réflexion entraînent une distanciation. Avec l'impermanence des lieux rien n'est stable, ce qui oblige l'adolescent à trouver en lui une forme de stabilité grâce à des éléments simples qui l'amèneront à construire un rythme et des repères au quotidien. Peu à peu, il réussira à s'en éloigner. L'accent est mis sur le bien-être et les besoins fondamentaux (bons repas, sommeil) plutôt que sur les plaisirs, ce qui amène le jeune à les hiérarchiser.

L'itinérance a un impact sur le jeune dans la relation à lui-même, et l'estime de soi. Le nomade s'éloigne de ses repères. Il peut réfléchir sur ses habitudes de vie et se distancer de la stigmatisation. Chaque jour, l'adolescent peut se présenter différemment aux pèlerins qu'il rencontre. Certaines habitudes deviennent des addictions, c'est une nouvelle étape (exemple : remise du téléphone portable). L'itinérance porte des valeurs simples et s'éloigne de l'argent. Par exemple : faire son sac oblige le jeune à faire des choix. Prendre plus que ce dont il a besoin signifie plus de poids à porter. Enfin, l'itinérance permet de mesurer l'attachement aux personnes, le manque, et de mettre à distance les événements les plus difficiles.

Le mouvement physique est important, notamment en cas de consommations addictives. L'adolescent réapprend à respecter son corps avec le dépassement de soi, la revalorisation de son corps, de ses capacités et de sa volonté. Il stimule ses sens et redécouvre de nouveaux plaisirs. Peu à peu, augmente la capacité d'émerveillement des jeunes accueillis.

L'itinérance a aussi un impact dans la relation aux autres. L'adulte est un guide, une référence, celui qui prévoit et protège. Vivre ensemble et faire avec permet au jeune de lâcher prise et, peu à peu, de se laisser guider. De plus, le défi de la solidarité est celui de la confiance, l'instauration d'une nouvelle relation. La fatigue entraîne un autre usage de la

parole et augmente le langage non-verbal. Le silence favorise l'intériorisation, l'introspection et permet la connaissance de soi, l'humilité. Il donne une autre valeur à la parole.

- Retour d'expérience

Ophélie SOKOLOWSKI, assistante sociale en formation, ayant profité d'un séjour de rupture à l'adolescence.

Il y a 8 ans, déscolarisation en 4eme. Je voulais fuir mon environnement familial, je refusais le cadre et multipliais les fugues. Je n'avais pas d'idées d'avenir, pas d'envies d'avenir.

Je suis partie 3 mois au Sénégal avec Média Jeunesse. C'était difficile mais très bénéfique. On ne parlait pas de moi comme le mauvais exemple, mais parce que j'avais fait quelque chose que les autres n'avaient pas fait. Pour la première fois, j'ai pu m'appuyer sur des adultes. Je me suis sentie importante avec eux. J'ai pris énormément de recul par rapport à mes parents. Il y avait tellement de choses à faire que peu à peu, j'ai oublié mes préoccupations de la métropole.

En rentrant du SDR, je suis retournée chez mes parents et je me suis dit « *il faut que je m'en sorte, que je parte loin* ». Je suis partie à Lille avec mon copain. C'était dur, j'ai fait une dépression pendant un an. Finalement, ça a été bénéfique. J'ai fini par accepter mes parents, ce qu'ils étaient et le fait que je ne pourrais pas les changer. J'ai appris à me prendre en compte.

J'ai repris mes études, et lorsque je suis entrée en formation d'assistance sociale, j'ai fait mon stage à Média Jeunesse.

- **Film « Au pays du couchant lointain »**

Association Educateurs Voyageurs Passeurs de vie (63).

Visionnage d'un extrait du film.

« *Séjour de suture* » à propos des plaies que les adolescents nous montrent et qui nous sont insupportables.

Educateurs spécialisés au sein d'une MECS, ça a commencé par des petits voyages de 2-3 jours dans la montagne. Peu à peu, la confiance s'est installée avec l'institution qui a permis des voyages plus long et plus loin jusqu'à un projet d'itinérance dans le désert.

La décision d'effectuer un voyage est prise par l'institution lorsqu'un jeune commence à « *péter un câble* ».

Comment retravailler cette expérience au retour des enfants dans la MECS ? Continuité avec la création de films à l'issue d'un voyage. Les séjours donnent de la matière qui sera reprise sur le quotidien par l'équipe éducative.

Difficulté pour les jeunes car il n'y a parfois pas de volonté institutionnelle de considérer les changements opérés. De plus, la recherche de résultats est très complexe car il existe peu d'outils de visibilité à long terme.

- Peut-on considérer les séjours de rupture comme d'éventuels rites de passage ?

Meryem SELLAMI, docteur en sociologie, Université de Strasbourg, membre du laboratoire CNRS/UDS « Cultures et Sociétés en Europe ».

Dans les sociétés traditionnelles, le passage enfant-adulte est ritualisé par le groupe d'appartenance. Dans les sociétés modernes, en revanche, ce passage « *va de soi* ». Il est dé-ritualisé, et les adolescents recherchent des limites symboliques.

Le rite de passage (RDP) caractérise et structure le changement de statut (naissance, adolescence, adulte, mort). Il est différent selon les peuples. Les rites s'inspirent essentiellement des religions. Selon Arnold van GENNEP, le rite est constitué de l'ensemble des « *séquences cérémonielles qui accompagnent le passage d'une situation à une autre et d'un monde (cosmique ou social) à un autre* ».

Tout RDP se décompose en trois phases :

- Pré-liminaire : rites de séparation. Limites symboliques et surtout spatiales autour de l'individu. Séparation du lieu et de l'état antérieur.
- Liminaire : marginalisation, attente entre les deux situations.
- Post-liminaire : intégration d'un nouvel état, agrégation. Franchissement d'un seuil et accès à un nouveau statut.

Les RDP sont liés à la puberté : cérémonies initiatiques pour faire passer le novice de la vie d'enfant à la vie d'adulte. Exemple parlant dans l'antiquité grecque. La première initiation était la cérémonie des « *apatouri* » pour les enfants de 16 ans qui accédaient à la puberté en faisant don de leurs cheveux à Dieu. La puberté est devenue visible et institutionnalisée à partir de cette époque.

La notion de sacrifice est très importante dans les RDP, autant que l'idée de renaissance et de renouvellement de la personne. Il s'agit de franchir un cap de façon définitive, de changer.

Il existe certains traits communs aux RDP : séparation, période de retrait, vêtements particuliers, maître, violence et douleur souvent accompagnées de mutilations, enseignement systématique du mythe sacré et des secrets de la tradition, présentation d'objets sacrés.

Les RDP sont la reproduction d'un système symbolique. Il s'agit d'une stratégie sociale pour canaliser l'énergie d'un enfant et qu'elle serve au groupe. L'intérêt du groupe et le partage sont supérieurs à l'intérêt de l'individu. La question d'adhésion à la symbolique du RDP est importante car elle efface le désordre. Il faut croire au système de valeurs.

Dans les sociétés modernes individualistes, nous observons de moins en moins de partage de valeurs. Les rites d'initiation sont présents chez les adolescents qui pratiquent des scarifications, surtout la première incision. De plus, exemple des piercings et tatouages où l'on retrouve les notions de douleur et de changement de statut. De même pour les rites ordaliques et sacrificiels qui sont des mises en danger, des conduites à risque : ceux qui n'ont pas peur d'avoir mal, les invincibles. Généralement, les filles font cela en solitaire tandis que les garçons le font en groupe.

Les actes de passage viennent relayer les défaillances scolaires et familiales. Ils reflètent le manque de valeurs partagées. Ainsi, les personnes en difficulté créent leurs propres valeurs et une nouvelle identité par rapport à leurs codes. Erik ERIKSON affirmera l'importance pour un adolescent d'être reconnu pour quelque chose, même s'il s'agit d'une identité négative, la délinquance par exemple.

Les jeunes qui arrivent en SDR ont souvent déjà effectué leur propre RDP. L'objectif est de les faire sortir de leur identité négative pour leur transmettre d'autres codes vers une insertion positive dans la société.

Néanmoins, il existe certains obstacles pour qualifier les SDR de RDP. La notion d'adhésion. Dans quelle mesure un jeune est-il prêt à effectuer cela ? Il est différent des autres, les SDR ne sont pas ouverts à tous. La notion de séparation est peut être plus adaptée que la notion de rupture (idée des sociétés traditionnelles de délier pour reconstruire la liaison). L'absence de reconnaissance officielle du changement de statut qui peut mettre à mal l'efficacité symbolique.

Questions :

- Comment mesurer les changements engendrés par un SDR ? Pour le jeune et sa famille ?

- Aujourd'hui on ne peut plus infliger de la souffrance à l'autre. Comment les ramener violemment dans une nouvelle identité définitive ?

- Les séjours de rupture en tant qu'outil performants au service du projet de l'enfant

Jacques TREMINTIN, éducateur en protection de l'enfance, journaliste

Trois sources au projet de l'enfant :

- Loi Dufoix, 6 juin 1984 : Reconnaît pour la première fois des droits aux familles. Nécessité pour les parents d'être informés et consultés. Impose la limite d'une année aux contrats d'accompagnement.
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : Apparition de l'obligation du projet d'accueil et d'accompagnement, du contrat d'accueil, ou projet individuel de prise en charge.
- Loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance : Nécessité d'élaborer un projet pour l'enfant. Précise le contenu de ce document, le rôle des parents, les objectifs visés, la continuité de l'intervention, etc. Quelle est la situation de l'utilisateur ? En quoi pouvons-nous agir pour l'enfant et sa famille ? Quels objectifs ? Puis évolution du projet.

Cinq points essentiels :

- Adéquation de la prise en charge : jeune qui se met en danger, environnement familial et social « contagieux » pour le jeune, échecs répétés des différentes prises en charge, dynamique de défi à relever, jeune demandeur d'une prise de distance, adhésion de l'environnement.
- Préparation de la prise en charge : adhésion du jeune (qui se travaille), acceptation de la famille d'extirper le jeune du milieu pathogène momentanément, le projet du jeune doit être un départ mais surtout un retour.
- Ce que peut apporter la prise en charge : révélation de soi à soi et aux autres, dimension de défi, dimension d'un autre départ, d'un nouvel élan.
- Les modalités d'accueil de la prise en charge : laisser vivre le travail de suture avec la distanciation du milieu d'origine, préserver le lien et l'organiser pour que les relations soient canalisées, continuité du travail avec la famille (contacts réguliers avec le service, préparation du retour).

- La fin de la prise en charge : « *partir c'est déjà revenir* ». Préparer ce qui va se passer au retour du jeune. Mise à distance mais nécessité d'organiser le lien pour une continuité (avec la famille si possible et avec le service référent).

- L'évaluation, un outil au service de l'amélioration de la qualité des séjours de rupture

Thierry TICHIT, président d'OSER, directeur du DAD (29)

Obligation légale d'évaluation interne systématique et nécessité pour les SDR de prouver leur sérieux. Par ailleurs, l'évaluation permet de prendre du recul sur nos pratiques. Possibilité de choisir les indicateurs d'évaluation. La démarche d'évaluation interne doit être la plus objective possible car elle précède l'évaluation externe.

Carine SAINT-MARTIN, psychologue, docteur en psychopathologie (doctorat sur l'évaluation des séjours de rupture), Second Souffle (91)

Réalisation d'un travail de « *recherche-action innovante d'évaluation* ». Pour ce faire, rencontre de 50 jeunes sur des séjours de 1 à 4 mois. Le SDR est envisagé comme faisant partie intégrante de la prise en charge globale du jeune.

Il a été prouvé scientifiquement que les jeunes ayant effectués un SDR avant de multiples placements engendre une autre efficacité.

Outils d'évaluation anglo-saxons proposés en Suisse par objectif de séjour et par objectif de jeune. Evaluation adaptée et longitudinale avant, pendant et après le séjour (deux mois après le retour).

Les principaux résultats ont montré que quand les familles et les référents sociaux ont préparé le séjour et retour (appropriation du séjour par tous), les résultats sont plutôt positifs (bénéfices significatifs).

- Perspectives et conclusion

Thierry TICHIT

- OSER : continuer de solliciter les différents ministères en vue d'obtenir un texte de cadrage des SDR.

Questions posées :

- Quel travail avec les familles, les parents. Comment e réintégrer dans un milieu statique ?
Question du lien de l'adolescent avec ses parents pendant le séjour.